

ARRETE DU PRESIDENT PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. PLESSIS – 4^{ème} VICE-PRESIDENT – ACQUISITION DE L’ANCIEN CENTRE D’EXPLOITATION ROUTIER DU NEUBOURG

Le président de la communauté de communes du Pays du Neubourg,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l’article L5211-9 autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

Vu le procès-verbal relatif aux élections du Président et des Vice-présidents de la communauté de communes Pays du Neubourg en date du 8 juin 2020,

Vu l’arrêté n°2020-06 du 16 juin 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Gérard PLESSIS – 4^{ème} Vice-président,

Considérant qu’au titre de ses compétences, la communauté de communes du Pays du Neubourg a convenu avec les services de l’Etat, l’acquisition des anciens locaux du centre d’exploitation routier du Neubourg et jouxtant le siège administratif de la communauté de communes,

Considérant qu’il a été convenu avec les services de l’Etat de la nature du bien et du prix d’acquisition de celui-ci,

Considérant qu’il peut dorénavant être procédé à la signature de l’acte notarié de vente de l’ancien centre d’exploitation routier du Neubourg,

DECIDE :

Article 1 : de donner délégation de signature à M. PLESSIS Gérard, en qualité de 4^{ème} vice-président, pour signer l’acte notarié relatif à l’acquisition de l’ancien centre d’exploitation routier situé 1A chemin Saint Célérin – 27110 Le Neubourg, sous la référence cadastrale n° AD 0160.

Article 2 : le directeur général des services est chargé de l’exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après publication et transmission au représentant de l’Etat dans le département de l’Eure. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Fait au Neubourg, le 13 FEV. 2024

**Le Président,
Jean Paul LEGENDRE**

